

AVIS A LA POPULATION DE LA COMMUNE DES BREULEUX

Ordre du jour

Assemblée communale extraordinaire du
lundi 6 novembre 2023 à 20h00 à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le Règlement d'organisation et d'administration.
2. Discuter et approuver le Règlement sur les émoluments.
3. Discuter et approuver la modification au Règlement relatif au statut du personnel.
4. Discuter et voter un crédit de fr. 1'200'000.- pour la rénovation de la salle de spectacles; donner compétence au Conseil communal pour le financement.

Les règlements mentionnés sous chiffres 1 et 2 et la modification sous chiffre 3 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 26 octobre 2023 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 6 novembre 2023.

Compost communal

La qualité du compost communal s'est bien améliorée depuis quelques années et le Conseil communal tient à remercier sincèrement ses utilisateurs de leurs efforts.

Il est toutefois possible de faire mieux encore car certaines matières y sont peut-être mises par ignorance, comme les suivantes :

- Fleurs coupées : elles sont parfois plantées dans une mousse synthétique, généralement verte. Cette mousse étant d'origine plastique, elle ne doit pas être déposée au compost.
- Fleurs séchées : dans les arrangements, elles sont souvent giclées à la peinture et de ce fait deviennent indésirables au compost.
- Bouquets et arrangements : avant de les déposer au compost, merci de les débarrasser des fils de fer, des étiquetages plastiques, et de tout emballage synthétique.
- Pots de fleurs : ils ne doivent en aucun cas être déposés au compost. Ceux en plastique doivent être mis dans un sac taxé, ceux en terre cuite ou porcelaine peuvent être déposés aux déchets inertes, en même temps que les encombrants.
- Mobiliers d'extérieurs en bois, barrières, séparations et autres pièces de menuiserie : étant généralement traités, ces bois ne doivent pas être déposés au compost, mais aux encombrants.

Ne mettez pas au compost ce que vous ne voudriez pas trouver sur votre jardin !

Communiqué du Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF)

Qualité de l'eau distribuée par le SEF

Les contrôles de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée par le SEF en 2023 confirment qu'elle demeure conforme aux normes légales de qualité. Aucune trace de pesticide, de solvant industriel ou de micropolluant n'a été décelée lors de ces analyses, corroborant ainsi l'excellente qualité de l'eau distribuée. Les résultats détaillés de ces analyses et les caractéristiques de notre eau par ressource sont accessibles sur le site www.eau-sef.ch.

Déficit de précipitation, une réalité préoccupante pour l'approvisionnement en eau

La faible quantité de précipitations de ces derniers mois à un impact important sur le débit des sources de la région. La situation doit être qualifiée de difficile d'autant plus que les prévisions météorologiques n'annoncent pas de précipitations conséquentes ces prochains jours. Fait rare, depuis plusieurs jours la résurgence principale de la source de la Grande Doux à Cormoret, proche de la source du Torrent exploitée en partenariat avec la commune de Saint-Imier, est à sec.

Grâce à la mise en réseau des ressources régionales historiques (sources de la Raisselle et du Torrent, captages de Cortébert) et au puits profond des Sauges mis en service en 2019, la situation reste favorable pour les 25'000 habitants alimentés par la commune de Saint-Imier et le SEF.

Cette situation privilégiée ne doit toutefois pas être une raison de gaspiller cette ressource essentielle pour la vie. Il est demandé d'éviter tout gaspillage et de limiter son usage aux activités essentielles.

Le Conseil communal tient donc à relayer ces éléments aux citoyens car il semble important qu'ils soient informés de l'état actuel des ressources en eau ainsi que sur la qualité de l'eau fournie par le SEF.

La consommation d'eau potable actuelle est inférieure à celles enregistrées lors des pics des mois de juin, juillet et août des deux dernières années.

A l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire ni opportun d'imposer des restrictions mais une utilisation d'eau parcimonieuse est vivement recommandée.

Le Conseil communal